

Rapport et avis « 5G » Anses : consultation publique



- **Documents** : le rapport d'expertise et l'avis de l'Agence
- **Durée** : 6 semaines du 20 avril au 1^{er} juin 2021
- **Qui** peut participer : tout le monde !
 - scientifiques, parties prenantes, population générale
- **Comment** participer :
 - ***Fichiers*** .pdf du rapport et de l'avis à télécharger, à **commenter** dans le texte et déposer sur le site de l'Anses
ou
 - ***Formulaire*** internet pour des commentaires généraux
- **Qu'en fera l'Anses** : prise en compte des retours par le groupe de travail puis le CES, conduiront le cas échéant à un rapport et/ou un avis complété

Rapport et avis « 5G » Anses : consultation publique



Navigation bar: L'Anses | Expertise et évaluation | Recherche et référence | Alertes et vigilances | Europe et international | Recrutement | Mon compte

Menu: Actualités | Nos thématiques | Index A - Z | Avis, rapports, publications | Evénements | **Appels, consultations** | Presse

Sub-menu: Appels à candidatures d'experts | Appels à projets de recherche | Appels à contributions | Appels à auteurs | **Consultations publiques** | VLEP - consultation en aval

Logos: République Française (Liberté, Égalité, Fraternité) | ANSES

Accueil > Consultation publique de l'Anses sur l'avis et le rapport d'expertise relatif aux « Expositions aux champs électromagnétiques liées au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires éventuels associés »

Consultation publique de l'Anses sur l'avis et le rapport d'expertise relatif aux « Expositions aux champs électromagnétiques liées au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires éventuels associés »

Contexte

Dans le contexte du déploiement, au niveau national, de la technologie de 5^e génération (5G) pour les échanges de communications et de données par ondes électromagnétiques dans la gamme des radiofréquences, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie le 9 janvier 2019 par les ministères en charge de la santé, de l'environnement et de